

Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

Date d'émission: 30/08/2013 Date de révision: 12/12/2023 Remplace la version de: 28/06/2023 Version: 3.5

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange

Nom du produit : WOLF ECOTECH MULTI VEHICLE ATF FE

Code du produit : 3014
Type de produit : WOLF
Groupe de produits : Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation industrielle, Utilisation professionnelle, Utilisation par le consommateur

Spec. d'usage industriel/professionnel : utilisation non dispersive

Utilisation dans un système fermé

Fonction ou catégorie d'utilisation : Lubrifiants et additifs

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

WOLF OIL CORPORATION N.V. Georges Gilliotstraat, 52

2620 Hemiksem – Antwerpen

Belaië

T 0032 (0)3 870 00 00 - F 0032 (0)3 870 00 99

msds@wolfoil.com - https://www.wolflubes.com/

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 0032 (0)3 870 00 00

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Militaire Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120	+32 70 245 245	Toutes les questions urgentes concernant une intoxication: 070 245 245 (gratuit, 24/24), si pas accessible 02 264 96 30 (tarif normal)
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Antipoison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

12/12/2023 (Date de révision) 12/12/2023 (Date d'impression) FR (français)

Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Luxembourg	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120	+352 8002 5500	Numéro gratuit avec accès 24/24 et 7/7. Des experts répondent à toutes les questions urgentes sur des produits dangereux en français ou en allemand

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, H412

catégorie 3

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Mention d'avertissement (CLP) : -

Mentions de danger (CLP) : H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence (CLP) : P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.

P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément aux prescriptions

locales/régionales/nationales/internationales. P102 - Tenir hors de portée des enfants.

Phrases EUH : EUH208 - Contient N,N-dicocoalkyl 3-amino-propane-1,2-diol, 2-tetradecyloxirane, reaction

products with boric acid. Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Ne contient pas des substances PBT/tPtB ≥ 0.1% évaluées conformément à l'annexe XIII de REACH

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Remarques : Les huiles minérales dans le produit contiennent 3 % d'extrait de DMSO (IP 346)

Nom	Identificateur de produit		Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Thiophene, tetrahydro-, 1, 1-dioxide, 3-(C9-11-isoalkyloxy) derivs., C10-rich	N° CAS: 398141-87-2 N° CE: 800-172-4 N° REACH: 01-2119969520- 35	1 – 1.49	Aquatic Chronic 2, H411

12/12/2023 (Date de révision) FR (français) 2/13

Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Dérivés d'acétamide, 2-hydroxy-, N, N-dicocoalkyle	N° CE: 471-920-1 N° REACH: 01-0000019770- 68	0.1 – 0.99	Skin Sens. 1B, H317
N,N-dicocoalkyl 3-amino-propane-1,2-diol	N° CAS: 897393-64-5 N° CE: 482-000-4 N° REACH: 01-0000020142- 86	0.1 – 0.99	Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 3, H412
1-(tert-dodécylthio)propane-2-ol	N° CAS: 67124-09-8 N° CE: 266-582-5 N° REACH: 01-2119953277- 30	0.1 – 0.75	Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
Benzène, dérivés de polypropène, sels de calcium sulfonés	N° CAS: 75975-85-8 N° CE: POLYMER	0.1 – 0.24	Skin Sens. 1B, H317
2-tetradecyloxirane, reaction products with boric acid	N° CE: 701-392-2 N° REACH: 01-2119976364- 28	0.1 – 0.24	Skin Sens. 1B, H317
Methyl-1H-benzotriazole	N° CAS: 29385-43-1 N° CE: 249-596-6 N° REACH: 01-2119979081- 35	0.1 – 0.24	Acute Tox. 4 (par voie orale), H302 (ATE=500 mg/kg de poids corporel) Repr. 2, H361 Aquatic Chronic 2, H411
2,2'-(C16-18 (evennumbered, C18 unsaturated) alkyl imino) diethanol	N° CAS: 1218787-32-6 N° CE: 620-540-6 N° REACH: 01-2119510877- 33	0.01 – 0.035	Acute Tox. 4 (par voie orale), H302 (ATE=500 mg/kg de poids corporel) Skin Corr. 1C, H314 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400 (M=10) Aquatic Chronic 1, H410
2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazolin-1-yl)ethanol	N° CAS: 95-38-5 N° CE: 202-414-9 N° REACH: 01-2119777867- 13	0.01 – 0.024	Acute Tox. 4 (par voie orale), H302 (ATE=500 mg/kg de poids corporel) Skin Corr. 1C, H314 Eye Dam. 1, H318 STOT RE 2, H373 Aquatic Acute 1, H400 (M=10) Aquatic Chronic 1, H410

Limites de concentration spécifiques:			
Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques (%)	
Dérivés d'acétamide, 2-hydroxy-, N, N-dicocoalkyle	N° CE: 471-920-1 N° REACH: 01-0000019770- 68	(9.4 ≤ C < 100) Skin Sens. 1B, H317	
1-(tert-dodécylthio)propane-2-ol	N° CAS: 67124-09-8 N° CE: 266-582-5 N° REACH: 01-2119953277- 30	(14.2 ≤ C < 100) Skin Sens. 1B, H317	
Benzène, dérivés de polypropène, sels de calcium sulfonés	N° CAS: 75975-85-8 N° CE: POLYMER	(10 ≤ C < 100) Skin Sens. 1B, H317	

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

RUBRIQUE 4: Premiers secours

Premiers soins après ingestion

4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins après inhalation : Mesures de premiers secours pas nécessaires.

Premiers soins après contact avec la peau : Laver la peau avec de l'eau savonneuse.

Premiers soins après contact oculaire : En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 10-15 minutes.

: Ne pas faire vomir. Rincer la bouche. Consulter immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation : Non considéré comme dangereux à l'inhalation dans des conditions normales d'utilisation.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Non considéré comme particulièrement dangereux au contact de la peau dans des

conditions normales d'utilisation.

Symptômes/effets après contact oculaire : Non considéré comme particulièrement dangereux pour les yeux dans des conditions

normales d'utilisation.

Symptômes/effets après ingestion : Non considéré comme particulièrement dangereux à l'ingestion dans des conditions

normales d'utilisation.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Brouillard d'eau. Mousse. Poudre. Produit chimique sec.

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations complémentaires disponibles

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.

Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.

Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une

protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Contenir et recouvrir les grandes quantités répandues en les mélangeant à des solides

granulés inertes.

Procédés de nettoyage : Détergent. Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant sable, sciure de bois,

kieselguhr

Autres informations : Les épandages peuvent être glissants. Utiliser des conteneurs de rejet adéquats.

12/12/2023 (Date de révision) FR (français) 4/13 12/12/2023 (Date d'impression)

Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans : Eviter toute exposition inutile. Une ventilation générale et extractive du local est

danger

habituellement requise.

Température de manipulation

Mesures d'hygiène

< 40 °C

Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de

manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Température de stockage : ≤ 40 °C

: Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Lieu de stockage

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.4. DNEL et PNEC

Indications complémentaires

: Selon les données de ACGIH TLV, une concentration de 5 mg/m3 d'huile (brouillard d'huile) (8 heures de travail par jour) n'est pas néfaste.

8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2.2. Équipements de protection individuelle

Equipement de protection individuelle:

Lunettes de protection. Gants.

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:





8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

Pas d'informations complémentaires disponibles

12/12/2023 (Date de révision) FR (français) 5/13

Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

8.2.2.2. Protection de la peau

Protection de la peau et du corps:

Aucun vêtement spécial ou protection de la peau n'est recommandé dans les conditions normales d'utilisation.

Protection des mains:

Permeation time: minimum >480min long term exposure; material / thickness [mm]: >0,35 mm. Caoutchouc nitrile (NBR) /

8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

Protection des voies respiratoires:

Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans des conditions normales d'utilisation prévue avec une ventilation adéquate.

8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide
Couleur : rouge.

Apparence : Liquide huileux. Odeur : Caractéristique. Seuil olfactif : Pas disponible Point de fusion : Pas disponible : Pas disponible Point de congélation Point d'ébullition : Pas disponible Inflammabilité : Pas disponible Limite inférieure d'explosion : Pas disponible Limite supérieure d'explosion : Pas disponible Point d'éclair : > 200 °C @ ASTM D92

Température d'auto-inflammation : Pas disponible
Température de décomposition : Pas disponible
pH : Pas disponible

Viscosité, cinématique : 31 mm²/s @ 40°C
Solubilité : Produit peu soluble, restant en surface des eaux.

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) : Pas disponible
Pression de vapeur : Pas disponible
Pression de vapeur à 50°C : Pas disponible
Masse volumique : 845 kg/m³ @15°C
Densité relative : Pas disponible
Densité relative de vapeur à 20°C : Pas disponible
Caractéristiques d'une particule : Non applicable

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucun(es) dans des conditions normales.

V/12/2023 (Date de révision) FR (français) 6/13

Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(es) dans des conditions normales.

10.4. Conditions à éviter

Aucune donnée disponible.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants forts. acides. Bases.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun(es) dans des conditions normales.

Methyl-1H-henzotriazole (29385-43-1)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale) : Non classé
Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation) : Non classé

DL50 orale rat	720 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg
Corrosion cutanée/irritation cutanée :	Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire :	Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée :	Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales :	Non classé

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé

(STOT) (exposition unique)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé

(STOT) (exposition répétée)

2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazolin-1-yl)ethanol (95-38-5)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger par aspiration : Non classé

WOLF ECOTECH MULTI VEHICLE ATF FE	
Viscosité, cinématique	31 mm²/s @ 40°C

11.2. Informations sur les autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme : Non classé

(aiguë)

12/12/2023 (Date de révision) FR (français) 7/13

12/12/2023 (Date de revision) 12/12/2023 (Date d'impression)

Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. (chronique)

chronique)			
Thiophene, tetrahydro-, 1, 1-dioxide, 3-(C9-11-isoalkyloxy) derivs., C10-rich (398141-87-2)			
CL50 - Poisson [1]	2.4 mg/l Oncorhynchus mykiss		
CL50 - Poisson [2]	3.3 mg/l Cyprinodon variegatus		
CE50 - Crustacés [1]	4.6 mg/l Daphnia magna		
CE50 72h - Algues [1]	63 mg/l Selenastrum capricornutum		
CE50 72h - Algues [2]	> 3 mg/l OECD testrichtlijn 201, Desmodesmus subspicatus		
NOEC (chronique)	1 mg/l @4 DY (Oncorhynchus mykiss)		
NOEC chronique crustacé	0.63 mg/l 2 DY (Daphnia magna)		
NOEC chronique algues	0.313 mg/l 3 DY (Selenastrum capricornutum)		
Dérivés d'acétamide, 2-hydroxy-, N, N-dicocoa	alkyle		
CE50 - Crustacés [1]	180 mg/l Daphnia magna		
NOEC chronique crustacé	100 mg/l @21DY (Daphnia magna)		
2,2'-(C16-18 (evennumbered, C18 unsaturated	alkyl imino) diethanol (1218787-32-6)		
CL50 - Poisson [1]	0.1 mg/l Brachydanio rerio		
CE50 - Crustacés [1]	0.043 mg/l Daphnia magna		
CE50 72h - Algues [1]	0.0053 mg/l Pseudokirchneriella subcapitata		
NOEC chronique algues	0.0156 mg/l @3DY (Pseudokirchneriella subcapitata)		
2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazolin-1-yl)ethanol (95-38-5)			
CL50 - Poisson [1]	0.3 mg/l Brachydanio rerio		
CE50 - Crustacés [1]	0.163 mg/l Daphnia magna		
CE50 - Crustacés [2]	0.34 mg/l		
CE50 72h - Algues [1]	0.03 mg/l		
NOEC chronique algues	0.011 mg/l		
1-(tert-dodécylthio)propane-2-ol (67124-09-8)			
CL50 - Poisson [1]	0.75 mg/l Oncorhynchus mykiss		
CE50 - Crustacés [1]	0.58 mg/l Daphnia magna		
CE50 72h - Algues [1]	> 100 mg/l Selenastrum capricomutum		
NOEC chronique poisson	0.56 mg/l		
NOEC chronique crustacé	0.32 mg/l @2DY (Daphnia magna)		
NOEC chronique algues	100 mg/l @4DY (Selenastrum capricomutum)		
2-tetradecyloxirane, reaction products with boric acid			
CL50 - Poisson [1]	> 100 mg/l Oncorhynchus mykiss		
CE50 - Crustacés [1]	> 100 mg/l Daphnia magna		
CE50 72h - Algues [1]	> 100 mg/l Selenastrum capricomutum		
NOEC chronique crustacé	10 mg/l Daphnia magna		
Methyl-1H-benzotriazole (29385-43-1)	Methyl-1H-benzotriazole (29385-43-1)		
CL50 - Poisson [1]	25.5 mg/l (Pimephales promelas)		

12/12/2023 (Date de révision) 12/12/2023 (Date d'impression)

FR (français)

Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

Methyl-1H-benzotriazole (29385-43-1)		
CL50 - Poisson [2]	65 mg/l (Brachydanio rerio)	
CL50 - Autres organismes aquatiques [1]	180 mg/l	
CE50 - Crustacés [1]	87.4 mg/l (Daphnia magna)	
CE50 - Crustacés [2]	55 mg/l (Daphnia magna)	
CE50 72h - Algues [1]	62 mg/l (Selenastrum capricomutum)	
CEr50 algues	75 mg/l	
NOEC chronique crustacé	18.4 mg/l @21DY (Daphnia magna)	
NOEC chronique algues	30 mg/l	

12.2. Persistance et dégradabilité

WOLF ECOTECH MULTI VEHICLE ATF FE		
Persistance et dégradabilité	Insoluble dans l'eau, donc très peu biodégradable.	
Thiophene, tetrahydro-, 1, 1-dioxide, 3-(C9-11-isoalkyloxy) derivs., C10-rich (398141-87-2)		
Persistance et dégradabilité	Non facilement biodégradable.	
DBO (% de DThO)	9.6 % DTO 28DY OECD TG 301 F	
2,2'-(C16-18 (evennumbered, C18 unsaturated) alkyl imino) diethanol (1218787-32-6)		
DBO (% de DThO)	63 % DTO	
1-(tert-dodécylthio)propane-2-ol (67124-09-8)		
DBO (% de DThO)	5.9 % DTO @28DY OECD TG 301 F	
2-tetradecyloxirane, reaction products with boric acid		
Persistance et dégradabilité	Non facilement biodégradable.	
Biodégradation	26.7 % @28d	
Methyl-1H-benzotriazole (29385-43-1)		
Biodégradation	4 %	

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Thiophene, tetrahydro-, 1, 1-dioxide, 3-(C9-11-isoalkyloxy) derivs., C10-rich (398141-87-2)		
Facteur de bioconcentration (BCF REACH)	27.54	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	4.1	
Potentiel de bioaccumulation	Possibilité de bioaccumulation.	
2,2'-(C16-18 (evennumbered, C18 unsaturated) alkyl imino) diethanol (1218787-32-6)		
BCF - Poisson [1]	110.2 mg/kg	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	3.6	
2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazolin-1-yl)ethanol (95-38-5)		
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) > 7		
1-(tert-dodécylthio)propane-2-ol (67124-09-8)		
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	5.7	

12/12/2023 (Date de révision) 12/12/2023 (Date d'impression) FR (français)

Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

2-tetradecyloxirane, reaction products with boric acid	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) 9.4	
Methyl-1H-benzotriazole (29385-43-1)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	1.71 (≥ 1.079 – ≤ 1.083)
Potentiel de bioaccumulation	Aucune donnée disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Thiophene, tetrahydro-, 1, 1-dioxide, 3-(C9-11-isoalkyloxy) derivs., C10-rich (398141-87-2)		
Ecologie - sol	Adsorption dans le sol.	
Methyl-1H-benzotriazole (29385-43-1)		
Ecologie - sol	Pas de données disponibles.	

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.7. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Indications complémentaires : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Non réglementé pour le transport

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : Non applicable Désignation officielle de transport (IMDG) : Non applicable Désignation officielle de transport (IATA) : Non applicable Désignation officielle de transport (ADN) : Non applicable Désignation officielle de transport (RID) : Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non applicable

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

12/12/2023 (Date de révision) FR (français) 10/13

Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non applicable

RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non applicable
Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable
Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable
Groupe d'emballage (ADN) : Non applicable
Groupe d'emballage (RID) : Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Aucune donnée disponible

Transport maritime

Aucune donnée disponible

Transport aérien

Aucune donnée disponible

Transport par voie fluviale

Aucune donnée disponible

Transport ferroviaire

Aucune donnée disponible

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Annexe XVII de REACH (Liste de restriction)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'Annexe XVII de REACH (Conditions de restriction)

Annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Liste candidate REACH (SVHC)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des substances candidates de REACH

Règlement PIC (UE 649/2012, consentement préalable en connaissance de cause)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux)

Règlement POP (UE 2019/1021, polluants organiques persistants)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des POP (règlement UE 2019/1021 sur les polluants organiques persistants)

Règlement sur l'appauvrissement de la couche d'ozone (UE 1005/2009)

Ne contient aucune substance listée dans la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances appauvrissant la couche d'ozone)

12/12/2023 (Date de révision) 12/12/2023 (Date d'impression)

Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

Règlement sur les précurseurs d'explosifs (UE 2019/1148)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs d'explosifs (Règlement UE 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs)

Règlement sur les précurseurs de drogues (CE 273/2004)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs de drogues (Règlement CE 273/2004 relatif à la fabrication et à la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes)

15.1.2. Directives nationales

Allemagne

Classe de danger pour l'eau (WGK) : WGK 2, Significativement dangereux pour l'eau (Classification selon la AwSV, Annexe 1).

Classe de stockage (LGK, TRGS 510) : LGK 10-13 - Autres substances combustibles et non combustibles.

Arrêté concernant les incidents majeurs (12. : Non soumis à/au Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV)

BImSchV)

Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : 1-(tert-dodécylthio)propane-2-ol est listé SZW-lijst van mutagene stoffen : 1-(tert-dodécylthio)propane-2-ol est listé

SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Borstvoeding : Aucun des composants n'est listé SZW-lijst van reprotoxische stoffen – : Aucun des composants n'est listé : Aucun des composants n'est listé

SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Vruchtbaarheid

SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Ontwikkeling

- Ontwikkeling : Aucun des composants n'est listé

Danemark

Réglementations nationales danoises : Les femmes enceintes/allaitantes travaillant avec le produit ne doivent pas entrer en contact

direct avec celui-ci

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique n'a été effectuée pour cette substance ou ce mélange par le fournisseur

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement				
Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques	
	Date de révision	Modifié		
	Remplace la fiche	Modifié		

Autres informations

: Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Texte intégral des phrases H et EUH:		
Acute Tox. 4 (par voie orale)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4	
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger aigu, catégorie 1	
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 1	
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 2	

12/12/2023 (Date de révision) FR (français) 12/13

Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

Texte intégral des phrases H et EUH:		
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 3	
EUH208	Contient N,N-dicocoalkyl 3-amino-propane-1,2-diol, 2-tetradecyloxirane, reaction products with boric acid. Peut produire une réaction allergique.	
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1	
H302	Nocif en cas d'ingestion.	
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.	
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.	
H318	Provoque de graves lésions des yeux.	
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.	
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.	
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long terme.	
Repr. 2	Toxicité pour la reproduction, catégorie 2	
Skin Corr. 1C	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1, sous-catégorie 1C	
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1	
Skin Sens. 1B	Sensibilisation cutanée, catégorie 1B	
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition répétée, catégorie 2	

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit